



PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 30 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 30 mars, le Conseil Municipal s'est assemblé à l'Espace Monzière (salle Jean Dubessay), suite à la convocation faite par Monsieur François SENNEPIN, Maire, le 24 mars 2021.

MEMBRES EN EXERCICE : 29

VOTANTS : 29 de la question n°1 à 7

27 de la question n°8 à 24

MEMBRES PRESENTS : 25 de la question n°1 à 8

23 de la question n°8 à 24

Le Maire, François SENNEPIN

Mme GONINET Isabelle, M. LAURENT Michel, Mme AUROY Anne-Laure, Mr PLANCHE Bernard, Mme DESPREZ Frédérique, M. CHAUVET Claude, Mme CEPERO Marie-Estelle

Mr BOURDEREAU Philippe, Mr GROSJEAN Raymond, Mr VENUAT Alain, Mme DUBESSAY Françoise, Mr FAVIER Bernard, Mme BARGE Elisabeth, Mr VLC Christian, Mme THEILLIERE Christelle, Mr MIENS Fabrice, Mr MARIELLE Frédéric, Mme EL NAMMAR Valérie, Mr RAY Nicolas, Mr DESMOULES Guillaume, (présent de la question n°1 à la question n°8) Mr GREZES Victor, (présent de la question n°1 à la question n°8) Mme BABIAN-LHERMET Anne, Mr BONJEAN Bruno, Mr CHAMBON Grégory

ABSENTS REPRESENTÉS :

Mr GIRARD-AMBROGGI Pierre-Alexandre par Mme GONINET Isabelle

Mme RAFFY Ghislaine par M. LAURENT Michel

Mme JOLY Martine par Mme DUBESSAY Françoise

Mme MILET Ariane par Mme DESPREZ Frédérique

ABSENT EXCUSÉ : 4

QUORUM : Les membres présents formant la majorité des membres en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, M. RAY Nicolas ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Approbation du P.V. de la séance du 09 février 2021

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 février 2021 est approuvé à
PUNANIMITÉ

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

Délibération n° 2021-020

Nomenclature Actes : 5.2

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

QUESTION N° 1

DECISIONS DU MAIRE / Article L.2122-22

Période du 09 février 2021 au 30 mars 2021

Décision n° 2021-003 en date du 12 février 2021 - Marchés de services – Contrat de maintenance des bornes escamotables hydrauliques et totems des Berges de Bellerive-sur-Allier – Marché n°21BG013

Le marché public suivant est attribué :

- **Marché 21BG013** – Contrat de maintenance corrective et préventive de quatre totems et six bornes escamotables hydrauliques des Berges de Bellerive-sur-Allier pour un montant annuel de 980.00 €HT à la société PROBALIS – 2 bis avenue d’Aubière – BP112 – 63800 COURNON D’AUVERGNE et pour une durée d’un an renouvelable trois fois un an par reconduction expresse à compter de la date de notification.

La présente décision fera l’objet d’une information pour valoir rendre compte à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

Décision n° 2021-004 en date du 10 février 2021 - Marchés de services – Mission de maîtrise d’œuvre – Rénovation Maison des Associations

Le marché public suivant est attribué :

- **Marché 21BC0008** – Mission de maîtrise d’œuvre – Rénovation de la Maison des Associations au groupement SARL DOUX ARCHITECTE (mandataire) / EUCLID / CS2N pour un montant de :
 - Tranche ferme : 32 110 € HT
 - Tranche optionnelle n°1 : 105 940 € HT
 - PSE n°1 OPC : 7 000 € HT

La présente décision fera l’objet d’une information pour valoir rendre compte à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

Décision n° 2021-005 en date du 17 février 2021 – Modification de la régie d’avances des opérations administratives

L’article 2 est modifié comme suit :

La régie d’avances paie les dépenses suivantes pour l’ensemble des services et des évènements municipaux :

- L’affranchissement,
- Les petites fournitures,
- Les fournitures de bureau,
- Les frais d’alimentation et de boissons,
- Les achats numériques,
- Les produits pharmaceutiques,
- Les achats de fournitures liés aux repas des aînés,
- Les remboursements d’annulation de réservations au repas des aînés,
- Les remboursements de spectacles de la saison culturelle,
- Les frais de carburants,
- Les bouteilles et recharges de gaz.

Les autres articles restent inchangés.

Décision n° 2021-006 en date du 19 février 2021 – Marchés d’assurances 19B_014 – Flotte automobile et matériel de travaux publics

Ville de Bellerive-sur-Allier

DELIBERATIONS

Il est décidé de conclure l'avenant n°1 au marché 19B_014 entraînant un avoir de - 445,94 € HT/- 586,78 € TTC, le montant de cette régularisation sera imputé au budget principal de la ville de Bellerive-sur-Allier,

La présente décision fera l'objet d'une information pour valoir rendre compte à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

Décision n° 2021-007 en date du 1er mars 2021 – Marchés de services – Contrat d'entretien des systèmes interphonie et anti-intrusion des écoles Burlot et Dormoy – Marché n°21BG014

Le marché public suivant est attribué :

- **Marché 21BG014** – pour un montant annuel de 540.00 €HT révisable à la société TECHNICALARME VIGILEC AUVERGNE – 23 avenue de Gramont – 03200 VICHY pour une durée d'un an renouvelable une fois un an par reconduction expresse à compter du 1er février 2021.

La présente décision fera l'objet d'une information pour valoir rendre compte à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

Décision n° 2021-008 en date du 8 mars 2021 – Maintenance des installations de chauffage et production d'eau chaude sanitaire de la Ville – Marché n°19B_017 01 – Avenant n°1

Est accepté l'avenant n°1 suivant :

- **Marché n°19B_017 01** passé avec la société IDEX ENERGIE – Avenant n°1 : Equipements supplémentaires – Ecole JB BURLLOT, soit 1 062.63 € HT en plus.

Le nouveau montant du marché pour l'année 2021 est de 10 733.15 € HT, soit 12 879.78 € TTC. (Sans tenir compte de la révision annuelle)

La présente décision fera l'objet d'une information pour valoir rendre compte à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

Décision n° 2021-009 en date du 10 mars 2021 – CESSION d'un CAMION Mercedes Sprinter benne-Service Bâtiments

Le véhicule immatriculé 693 TY 03 du service Bâtiments a été vendu « en l'état » (sans aucune garantie et sans production de certificat) à la Société AUTO SERVICES EXPRESS, Mr BOUIBEB Rayane 19 avenue de la division Leclerc 91620 LA VILLE DU BOIS pour un montant de 4 032.00 € (Quatre Mille trente-deux euros)

En matière budgétaire, il faudra procéder à la sortie de la fiche d'inventaire en fonction des éléments suivants :

- Fiche 2005/17 figurant à l'actif pour une V.N.C. - valeur nette comptable - de 0.00 € - vente 4 032.00 € soit une plus-value de 4 032.00 €

La présente décision fera l'objet d'une information pour valoir rendre compte à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

Ampliation est transmise, pour application chacun en ce qui le concerne, à :

- Mme le Sous-Préfet de Vichy
- Mr le Trésorier municipal de Bellerive-sur-Allier
- Mr. le Directeur Général des Services de la Ville de Bellerive-sur-Allier

Notification est faite à l'acquéreur, la Société AUTO SERVICES EXPRESS, Mr BOUIBEB Rayane 19 avenue de la division Leclerc 91620 LA VILLE DU BOIS pour valoir certificat de cession du matériel désigné à l'article 1er.

Décision n° 2021-010 en date du 10 mars 2021 – Marché de services - Procédure adaptée – Maintenance Concerto Opus - Marché n°21BG015 - Attribution et signature

Est attribué le marché public suivant :

- **Marché 21BG015** – pour un montant annuel de 200.00 €HT révisable à la société ARPEGE – 13 rue de la Loire – 44236 ST SEBASTIEN SUR LOIRE pour une durée d'un an renouvelable une fois un an par reconduction tacite à compter du 1er janvier 2021.

Ville de Bellerive-sur-Allier

DELIBERATIONS

La présente décision fera l'objet d'une information pour valoir rendre compte à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

Décision n° 2021-011 en date du 12 mars 2021 – Convention d'occupation temporaire du domaine public - Affectation de bureaux en mairie au CCAS

Il est décidé de conclure une convention d'occupation temporaire du domaine public au profit du centre communal d'action sociale aux termes de laquelle celle-ci est autorisée à occuper une surface d'environ 78 m² située au rez-de-chaussée de la mairie, selon plan-ci annexé,

La présente affectation prend effet au 1er janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2026,

L'affectation est consentie à titre gratuit,

Cette affectation donnera lieu à la comptabilisation des opérations d'ordre non budgétaires nécessaires à la mise à jour des actifs,

La présente décision fera l'objet d'une information lors de la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

Décision n° 2021-012 en date du 17 mars 2021 – Marché de services - Marché sans publicité ni mise en concurrence – Convention Ecopass – Location bouteilles Oxygène et Acétylène - Marché n°21BG016 - Attribution et signature

Il est décidé d'attribuer le marché public suivant :

■ Marché 21BG016 – Contrat de location d'emballage de gaz pour un montant de 915.00 €HT à la société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE– 2 allée du Piémont – CS70219 – 69808 SAINT PRIEST Cedex et pour une durée de 5 ans renouvelable à compter du 1er juin 2021.

La présente décision fera l'objet d'une information pour valoir rendre compte à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

Décision n° 2021-013 en date du 22 mars 2021 - Domaine : Domaine public de la commune Convention d'occupation temporaire du domaine public (Maison du stade)

Il est décidé de conclure une convention d'occupation privative du domaine public au profit de Monsieur CHAUDAGNE Patrick aux termes de laquelle celui-ci est autorisé à occuper la maison d'habitation d'une surface d'environ 78 m², sise 17 impasse du Stade à Bellerive-sur-Allier.

La présente mise à disposition prend effet au 1er mars 2021 et jusqu'au 29 février 2024,

La redevance mensuelle nette est fixée à 200 €,

La présente décision fera l'objet d'une information à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE L'INFORMATION

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

Délibération n° 2021-021

Nomenclature Actes : 1.6

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

QUESTION N°2

**Requalification de l'avenue de vichy
Transfert de maitrise d'ouvrage à Vichy Communauté**

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions n°1 et n°2, réunies le 19 mars 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de Vichy Communauté,

VU le Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT que cette voie est dans un état de dégradation avancé qui n'est plus cohérent avec les ambitions de la ville de Bellerive-sur-Allier et de Vichy Communauté en matière d'attractivité de leur territoire,

APPROUVE ces propositions et notamment le transfert de maitrise d'ouvrage de la requalification de l'avenue de Vichy,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage ci-annexée,

CHARGE M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions,

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2021-022

Nomenclature Actes : 7.5

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

QUESTION N°3

**Travaux 2021 – Subvention Etat
Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
Requalification de l'avenue de Vichy**

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

VU l'avis des commissions n° 1 et n°2, réunies le 19 mars 2021

VU le caractère exceptionnel de cette dotation de soutien à l'investissement local,

APPROUVE le plan de financement de ces travaux dans selon le tableau présenté ci-dessus,

CONFIRME la demande de subvention auprès de l'Etat, au titre de la dotation de soutien à l'investissement local, sur la base de 9,3% du montant estimé des travaux HT, soit 300.000€,

DONNE délégation pour signer tout document se rapportant aux présentes décisions à Monsieur le Maire.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

Délibération n° 2021-023

Nomenclature Actes : 7.1

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

QUESTION N°4

Assujettissement à la tva : budget principal pour les activités commerciales

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission n° 1 réunie le 19 mars 2021,

DÉCIDE la création d'un service TVA au sein du budget principal pour les locations commerciales.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2021-024

Nomenclature Actes : 7.1

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

QUESTION N°5

Comptes de gestion 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Considérant que l'ensemble des Comptes de gestion 2020 ont été déposés en Mairie.

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes qui figurent au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Statuant sur l'exécution du Budget Principal de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et des Budgets Annexes.

VU l'avis de la Commission n° 1 réunie le 19 mars 2021

DECLARE que :

- Les Comptes de gestion - Budget Principal, Budgets annexes Pompes Funèbres, Cases du Marché, Les Jardins du Bost, dressés pour l'exercice 2020 par le Comptable Municipal, visés et certifiés conformes, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Ces documents sont consultables en Mairie.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

Délibération n° 2021-025

Nomenclature Actes : 7.1

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

QUESTION N°6

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Budgets Principal et Annexes

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Avis de la Commission n° 1, réunie le 19 mars 2021

DONNE acte au Président de séance de la présentation des Comptes Administratifs 2020, Budget Principal et ses trois Budgets Annexes,

CONSTATE qu'après rapprochement entre les deux comptabilités : compte de gestion du Comptable public (Mr le Trésorier municipal de Bellerive) et compte administratif de l'Ordonnateur (Mr le Maire), les résultats globaux sont parfaitement conformes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats tels que définis dans les documents Comptes Administratifs 2020.

APPROUVE les Comptes Administratifs 2020 et **APPROUVE** toutes les affectations de résultats 2020 sur l'exercice 2021 qui seront repris aux Budgets Primitifs de 2021.

ADOpte : 1 non votants, M. François SENNEPIN

- Budget Principal : à la **MAJORITÉ** – 2 Abstentions (M. DESMOULES et M. GREZES)
 - Budget Annexe des Pompes Funèbres : à la **MAJORITÉ** – 2 Abstentions (M. DESMOULES et M. GREZES)
 - Budget Annexe Cases du Marché : à la **MAJORITÉ** – 2 Abstentions (M. DESMOULES et M. GREZES)
 - Budget Annexe – Les Jardins du Bost : à la **MAJORITÉ** – 2 Abstentions (M. DESMOULES et M. GREZES)
-

Délibération n° 2021-026

Nomenclature Actes : 7.2

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

QUESTION N°7

Fiscalité directe locale – Taux d'imposition 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

VU l'examen en Commission n° 1, le 19 mars 2021

ADOpte ces propositions,

CHARGE M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

ADOpte A LA MAJORITÉ avec 5 abstentions (Messieurs DESMOULES Guillaume, GREZES Victor et BONJEAN Bruno, Madame BABIAN-LHERMET Anne, Monsieur CHAMBON Grégory)

Délibération n° 2021-027

Nomenclature Actes : 7.1

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

QUESTION N°8

Budgets primitifs 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Débat d'Orientations Budgétaires 2021 ayant eu lieu lors du conseil municipal du 09 février 2021,

VU l'avis de la Commission n°1 -Finances, réunie le 19 mars 2021

VU la délibération précédente à l'ordre du jour, ayant approuvé les Comptes Administratifs 2020, et ayant procédé simultanément à l'affectation des résultats 2020/2021 et à la prise en compte des Restes à Réaliser 2020/2021.

VOTE les Budgets Primitifs 2021 tels que présentés ci-dessus par Chapitre, et s'équilibrant en recettes et en dépenses à :

Budget Principal Ville (M14)

section de fonctionnement	8 229 102.00€
section d'investissement	3 757 335.58€
total	11 986 437.58€

ADOpte A LA MAJORITÉ avec 3 abstentions (Monsieur BONJEAN Bruno, Madame BABIAN-LHERMET Anne et Monsieur CHAMBON Grégory) – Messieurs DESMOULES et GREZES ont quitté la séance avant le vote.

Budget Cases du Marché assujetti TVA (M14)

Section de fonctionnement	6 975.23 €
section d'investissement	8 000.00 €
total	14 975.23 €

ADOpte A L'UNANIMITÉ– Messieurs DESMOULES et GREZES ont quitté la séance avant le vote.

Budget Les Jardins du Bost assujetti TVA (M14)

section de fonctionnement	143 050.00 €
section d'investissement	1 128 442.53 €
total	1 276 492.53 €

ADOpte A L'UNANIMITÉ– Messieurs DESMOULES et GREZES ont quitté la séance avant le vote.

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

Délibération n° 2021-028

Nomenclature Actes : 7.1

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

QUESTION N°9

Autorisations de programmes et crédits de paiement

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission n° 1 réunie le 19 mars 2021,

APPROUVE la création l'autorisation de programme et les crédits de paiements proposés au titre du budget principal,

VOTE les montants de l'autorisation de programmes et la répartition des crédits de paiement, tels que définis précédemment.

ADOpte A L'UNIMITÉ– Messieurs DESMOULES et GREZES ont quitté la séance au cours de la Question n°8.

Délibération n° 2021-029

Nomenclature Actes : 7.1

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

QUESTION N° 10

Subvention d'équilibre au budget annexe « jardins du Bost »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission n° 1 réunie le 19 mars 2021

DECIDE le versement d'une subvention, sur l'exercice 2021, pour un montant maximal de 73.000 € destinée à équilibrer le budget annexe « Jardins du Bost »

ADOpte A L'UNANIMITÉ – Messieurs DESMOULES et GREZES ont quitté la séance au cours de la Question n°8.

Délibération n° 2021-030

Nomenclature Actes : 7.5

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

QUESTION N°11

FICT 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

VU l'Avis des Commissions n°1 et n°2, réunies le 19 mars 2021

VU la délibération du Conseil communautaire du 4 mars 2021 retenant les montants annuels calculés par commune lors de l'élaboration du Pacte Fiscal et Financier de Solidarité en 2017, pour l'année 2021,

CONSIDERANT que la période d'état d'urgence sanitaire a décalé les réflexions préalables à l'adoption du pacte fiscal et financier de solidarité pour la période 2021-2027, que son adoption doit intervenir dorénavant avant fin décembre 2021, et qu'il convient dans ces conditions de

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

prolonger le dispositif pour 2021 afin d'éviter une année sans soutien aux communes membres de Vichy Communauté,

CONSIDERANT que lors de l'élaboration du Pacte Fiscal et Financier de Solidarité, un montant de FICT annuel avait été calculé et multiplié par le nombre d'année du dispositif,

APPROUVE l'actualisation des demandes déposées par la Commune de Bellerive-sur-Allier au titre du dispositif FICT 2021,

DEMANDE le solde de l'enveloppe attribuée au titre du FICT 2021 pour le financement des travaux de voirie énumérés ci-dessus,

AUTORISE Mr le Maire à signer les documents afférents à la contractualisation du FICT 2021,

ADOpte A L'UNANIMITE – Messieurs DESMOULES et GREZES ont quitté la séance au cours de la Question n°8.

Délibération n° 2021 - 031

Nomenclature Actes : 7.10

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

QUESTION N° 12

Crise sanitaire

Remise partielle en faveur de la société SARL LILYLOLA

Locataire de la commune de Bellerive-sur-Allier

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis des commissions n°1 et n°2, réunies le 19 mars 2021

Adopte cette proposition.

Charge M. Le Maire et M. Le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

ADOpte A L'UNANIMITE – Messieurs DESMOULES et GREZES ont quitté la séance au cours de la Question n°8.

Délibération n° 2021 - 032

Nomenclature Actes : 7.10

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

QUESTION N°13

Crise sanitaire

Remise partielle en faveur des sociétés LUIGI PIZZA et OLA PIZZA

Locataires de la commune de Bellerive-sur-Allier

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis des commissions n°1 et n°2, réunies le 19 mars 2021

Adopte cette proposition,

Charge M. Le Maire et M. Le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

ADOpte A L'UNANIMITE – Messieurs DESMOULES et GREZES ont quitté la séance au cours de la Question n°8.

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

Délibération n° 2021-033

Nomenclature Actes : 7.5

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

QUESTION N° 14

**Subventions 2021 aux Associations
Subvention de base et de fonctionnement**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la Charte de la vie associative bellerivoise,

VU l'avis des commissions 1 et 3 réunies les 18 et 19 mars 2021

DECIDE d'attribuer à chaque association, les montants tels qu'ils figurent sur les quatre tableaux ci-dessus correspondant aux montants cumulés de :

Tableau A pour les associations relevant de la commission 1 : **33 796,80 €**

Tableau B pour les associations à dominante Sociale : **6 186 €**

Tableau C pour les associations à dominante Culturelles : **28 048 €**

Tableau S pour les associations à dominante Sportives : **38 645 €**

Soit un montant global : **106 675.80 €**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2021.

M. BONJEAN ne prend pas part au vote

ADOpte A L'UNANIMITÉ – Messieurs DESMOULES et GREZES ont quitté la séance au cours de la Question n°8.

Délibération n° 2021-034

Nomenclature Actes : 7.5

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2020

QUESTION N° 15

**Subventions complémentaires 2021 aux Associations
Axes de développement**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la Charte de la vie associative bellerivoise,

VU l'avis des commissions 1 et 3 réunies les 18 et 19 mars 2021

APPROUVE l'attribution des subventions selon les dispositions précisées ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 67.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

Délibération n° **2021-035**

Nomenclature Actes : 8.1

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

QUESTION N°16

Renouvellement de dérogation des rythmes scolaires des écoles

De Bellerive-sur-Allier

Maintien de l'organisation scolaire sur 4 jours

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

VU l'exposé de Monsieur le maire,

VU l'avis de la Commission N°3, réunie le 18 mars 2021

APPROUVE le maintien de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours

AUTORISE monsieur le maire ou l'élu délégué à demander le renouvellement de la dérogation pour les trois prochaines années scolaires et à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITÉ – Messieurs DESMOULES et GREZES ont quitté la séance au cours de la Question n°8.

Délibération n° **2021 - 036**

Nomenclature Actes : **1.1**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

QUESTION N°17

SDE 03 – Renouvellement de l'éclairage public

Du giratoire du Maréchal de Lattre de Tassigny

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions n° 1 et 2, réunies le 19 mars 2021,

APPROUVE le plan de financement établi par le SDE 03

DEMANDE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE 03) pour un coût estimatif global de 17 820,00 €,

ACCEPTTE la participation communale au financement de ces dépenses pour un montant de 6 995,00 €, somme qui sera appelée par le SDE03 de manière étalée lors des cinq prochaines cotisations annuelles (de 2021 à 2025 soit 1 421,00 € par an correspondant au coût net de l'opération augmenté des frais de portage par le SDE03).

AUTORISE Monsieur le Maire à verser les participations communales dans les caisses du Receveur du SDE 03,

PRECISE que les crédits nécessaires et suffisants seront inscrits au budget 2021 en section de fonctionnement, au compte 6554 – contributions aux organismes de regroupement.

ADOpte A L'UNANIMITÉ – Messieurs DESMOULES et GREZES ont quitté la séance au cours de la Question n°8.

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

Délibération n° 2021 - 037

Nomenclature Actes : 1.1

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

QUESTION N°18

**SDE 03 – Déplacement et renouvellement de l'éclairage public
Du passage piéton du Pont Aristide-Briand**

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions n° 1 et 2, réunies le 19 mars 2021,

APPROUVE le plan de financement établi par le SDE 03

DEMANDE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE 03) pour un coût estimatif global de 6 925,00 €,

ACCEPTE la participation communale au financement de ces dépenses pour un montant de 6 067,00 €, somme qui sera appelée par le SDE03 de manière étalée lors des cinq prochaines cotisations annuelles (de 2021 à 2025 soit 1 233,00 € par an correspondant au coût net de l'opération augmenté des frais de portage par le SDE03).

AUTORISE Monsieur le Maire à verser les participations communales dans les caisses du Receveur du SDE 03,

PRECISE que les crédits nécessaires et suffisants seront inscrits au budget 2021 en section de fonctionnement, au compte 6554 – contributions aux organismes de regroupement.

ADOpte A L'UNANIMITÉ – Messieurs DESMOULES et GREZES ont quitté la séance au cours de la Question n°8.

Délibération n° 2021 - 038

Nomenclature Actes : 1.1

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

QUESTION N°19

SDE 03 – Déplacement d'un candélabre Parking rue Ravy-Breton

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions n° 1 et 2, réunies le 19 mars 2021,

APPROUVE le plan de financement établi par le SDE 03

DEMANDE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE 03) pour un coût estimatif global de 1 160,00 €,

ACCEPTE la participation communale au financement de ces dépenses pour un montant de 580,00 €. Cette somme sera appelée par le SDE03 sans étalement sur la cotisation annuelle de 2021.

AUTORISE Monsieur le Maire à verser les participations communales dans les caisses du Receveur du SDE 03,

PRECISE que les crédits nécessaires et suffisants seront inscrits au budget 2021 en section de fonctionnement, au compte 6554 – contributions aux organismes de regroupement.

ADOpte A L'UNANIMITÉ – Messieurs DESMOULES et GREZES ont quitté la séance au cours de la Question n°8.

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

Délibération n° 2021-039

Nomenclature Actes : **7.5**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

QUESTION N°20

**Subvention provenant de la répartition du produit des amendes de police
En matière de sécurité routière**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission n° 2, réunie le 19 mars 2021,

APPROUVE le programme de travaux de sécurité et son plan de financement correspondant à un montant de dépenses de 21 333,66 € H. T,

SOLLICITE une subvention au taux aussi élevé que possible auprès du Conseil Départemental dans le cadre du produit des amendes de police,

DONNE DÉLÉGATION à M. le Maire ou à l'Adjoint délégué aux travaux pour signer tout document se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITÉ – Messieurs DESMOULES et GREZES ont quitté la séance au cours de la Question n°8.

Délibération n° 2021-040

Nomenclature Actes : **7.5**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

QUESTION N°21

Subvention « jardins partagés et collectifs »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu l'avis des Commissions n° 1 et 2, réunies le 19 mars 2021,

APPROUVE le programme de travaux d'aménagement d'un jardin partagé et son plan de financement correspondant à un montant de dépenses de 11.000€ HT.

SOLLICITE une subvention au taux de 50% auprès du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation dans le cadre de l'appel à projets « jardins partagés et collectifs », soit une subvention de 5.500€.

DONNE DÉLÉGATION à M. le Maire ou à la Conseillère Municipale déléguée à l'Environnement pour signer tout document se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITÉ – Messieurs DESMOULES et GREZES ont quitté la séance au cours de la Question n°8.

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

Délibération n° **2021-041**

Nomenclature Actes : **3.5**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

QUESTION N°22

**Développement de la production d'électricité d'origine photovoltaïque
sur les toitures des bâtiments communaux**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission n° 2, réunie le 19 mars 2021,

APPROUVE le principe d'installation de centrales photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux,

APPROUVE le principe de mise en concurrence pour la sélection d'un opérateur privé,

APPROUVE le principe de mise à disposition du domaine public pour une durée de 25 ans (?) au bénéfice de l'opérateur qui sera sélectionné à l'issue de la procédure de mise en concurrence

DONNE DÉLÉGATION à M. le Maire ou à la Conseillère Municipale déléguée à l'Environnement pour signer tout document se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITÉ – Messieurs DESMOULES et GREZES ont quitté la séance au cours de la Question n°8.

Délibération n° 2021 - 042

Nomenclature Actes : 8.9

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

QUESTION N°23

Extension des horaires d'ouverture de la médiathèque

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission 3 réunie le 18 mars 2021

APPROUVE la reconduction du projet extension des horaires d'ouverture de la médiathèque pour les années 2021 et 2022

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

ADOpte A L'UNANIMITÉ – Messieurs DESMOULES et GREZES ont quitté la séance au cours de la Question n°8.

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

Délibération N° 2021-043

Nomenclature Actes : 7.5

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

QUESTION N° 24

Convention avec le Bellerive Basket Club

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la Charte de la vie associative bellerivoise,

VU l'avis des commissions 1 et 3 réunies les 18 et 19 mars 2021

APPROUVE le renouvellement de la convention avec le Bellerive Basket Club pour l'année 2021

DECIDE d'attribuer à l'association une subvention de fonctionnement de 6 500€

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2021.

AUTORISE le Maire à signer la convention annexée à la présente et tout document s'y rapportant.

ADOpte A L'UNANIMITÉ – Messieurs DESMOULES et GREZES ont quitté la séance au cours de la Question n°8.

Fait et délibéré à BELLERIVE SUR ALLIER, le 30 mars 2021

Ont signé au registre les Membres présents,
Pour extrait conforme
Le Maire,
François SENNEPIN

